



ÉCHEC COUPABLE EN SYRIE

ÉVALUATION DE L'IMPACT DES RÉOLUTIONS
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU SUR
LA PROTECTION ET L'AIDE AUX CIVILS EN SYRIE

Acted

American Friends Service Committee (AFSC)

ChildrenPlus

Fondation Alkarama

Global Centre for the Responsibility to Protect

Handicap International

Hand in Hand For Syria

Human Rights and Democracy Media Center (SHAMS)

International Rescue Committee

Médecins Du Monde

Norwegian Church Aid

Norwegian Refugee Council

NuDay Syria

Oxfam

Pax Christi International

Save the Children

Syrian American Medical Society

Syria Relief Network

Tulip for Syria Relief

Un Ponte Per

World Vision International

ÉCHEC COUPABLE EN SYRIE

Évaluation de l'impact des
résolutions du Conseil de sécurité
de l'ONU sur la protection et l'aide
aux civils en Syrie

INTRODUCTION

L'adoption à l'unanimité de la Résolution 2139 (UNSCR 2139) par le Conseil de sécurité de l'ONU fin février 2014 avait soulevé un vent d'espoir pour la population syrienne et le Moyen-Orient. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité de l'ONU – l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales – appelait à une amélioration urgente de l'accès à l'aide humanitaire en Syrie et exigeait de toutes les parties qu'elles mettent immédiatement fin aux attaques visant les civils, qu'elles mettent un terme aux détentions arbitraires, aux enlèvements et à la torture, et qu'elles lèvent le siège des zones peuplées.

En juillet et décembre 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté deux autres résolutions (2165 et 2191) autorisant les opérations d'aide des Nations unies en Syrie depuis les pays voisins sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'aval de l'État syrien.

Par ces résolutions, le Conseil de sécurité de l'ONU a démontré qu'il pouvait enfin s'unir pour répondre aux besoins des civils en Syrie et exiger de mettre un terme à la souffrance de la population syrienne¹. Mais ces résolutions et l'espoir qu'elles avaient suscité n'ont pas été suivis d'effets. Elles ont été ignorées, ou leur application a été compromise par les parties au conflit, par d'autres États membres des Nations unies et du Conseil de sécurité lui-même.

Au cours des 12 mois écoulés depuis l'adoption de la résolution 2139, les civils restés en Syrie ont été les témoins d'une recrudescence des destructions, des souffrances et le nombre de morts n'a cessé d'augmenter. Les besoins humanitaires ont également augmenté de près d'un tiers par rapport à 2013². Près de 11,6 millions de personnes ont maintenant un besoin urgent d'accéder à de l'eau propre et près de dix millions de personnes ne mangent pas à leur faim³. En décembre 2013, l'UNICEF déclarait que 4,3 millions d'enfants avaient besoin d'aide humanitaire en Syrie. En décembre 2014, 5,6 millions d'enfants étaient désormais dans cette situation⁴. Plus de 212 000 personnes vivent encore dans des zones assiégées, dont 163 500 dans l'Est de Ghouta⁵ et plus de 4,8 millions habitent dans des zones auxquelles les organisations humanitaires intervenant depuis l'intérieur de la Syrie ne peuvent accéder que de manière sporadique, ou pas du tout, pour de nombreuses localités⁶.

Cette catastrophe hors de tout contrôle est un poids sur la conscience de la communauté internationale. Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU fournissent un cadre pour mettre fin à cet enfer aussi bien à court terme qu'à long terme, et les parties au conflit sont tenues de les mettre en œuvre. Si le Conseil de sécurité de l'ONU a l'autorité légale d'exiger ces changements, ses membres et ses alliés ont l'influence politique, diplomatique et financière, ainsi que la capacité de s'assurer que ces changements interviennent réellement. À défaut d'action par chaque État, les exigences formulées dans ces résolutions resteront lettre morte. Elles ne peuvent plus être ignorées.

MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS 2139, 2165 ET 2191 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU SUR LA CRISE HUMANITAIRE EN SYRIE (2014)

NOTE GLOBALE

F

A Entièrement mis en œuvre

B Amélioration significative

C Quelques améliorations

D Aucune amélioration

F Échec : Détérioration



PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES

F ÉCHEC : DÉTÉRIORATION

01 CE QUE STIPULAIT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU EN FÉVRIER 2014 (UNSCR 2139)

- « Exige [...] que toutes les parties mettent immédiatement fin à toutes attaques contre les civils, ainsi qu'à l'emploi sans discrimination d'armes dans des zones peuplées », (paragraphe opérationnel (PO 3)).
- « Exige [...] de toutes les parties qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour protéger les civils » (PO 9).
- « Exige [...] de toutes les parties qu'elles démilitarisent les installations médicales, les écoles et les autres établissements civils [...] et s'abstiennent de lancer des attaques dirigées contre des installations civiles » (PO 10).
- « Condamne fermement la détention arbitraire et la torture des civils » (PO 11).

02 CE QUI EST ARRIVÉ DEPUIS

- Pas moins de 76 000 décès ont été recensés en 2014, dont des milliers d'enfants, sur un total de 220 000 victimes⁷. Au moins 160 enfants ont été tués dans des attaques visant des écoles en 2014⁸.
- Augmentation de 26 % du nombre de personnes contraintes de fuir leur foyer à l'intérieur de la Syrie et vers l'étranger en 2014⁹.
- Augmentation drastique du nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire en Syrie ; 1,33 millions d'enfants supplémentaires¹⁰ sont dans le besoin et on note une augmentation de 31 % pour l'ensemble de la population¹¹.
- L'utilisation d'armes explosives, responsables de 53 % des décès de civils en 2011, s'est amplifiée en 2014¹².

03 CE QUI DOIT ÊTRE FAIT

- Les parties au conflit doivent observer le droit international humanitaire (DIH) et le droit international relatif aux droits humains (DIDH), mettre un terme aux attaques visant les écoles et les hôpitaux et cesser d'utiliser des armes explosives à large impact dans les zones peuplées.
- Le Conseil de sécurité de l'ONU et les États membres des Nations unies ayant une influence en Syrie doivent prendre des mesures immédiates pour que les auteurs de violations du DIH et du DIDH soient tenus responsables.
- Il faut mettre fin aux transferts d'armes et de munitions aux parties qui en ont fait usage pour commettre des crimes de guerre.
- Les agences des Nations unies et les ONG doivent considérablement renforcer leurs activités de protection à l'intérieur de la Syrie, en particulier depuis les pays voisins.



ACCÈS HUMANITAIRES ET COMMUNAUTÉS EN ÉTAT DE SIÈGE

D AUCUNE AMÉLIORATION

01 CE QUE STIPULAIT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU EN FÉVRIER 2014 (UNSCR 2139)

- « Demande à toutes les parties de lever immédiatement le siège des zones peuplées » (PO 5).
- « Exige que toutes les parties [...] autorisent immédiatement un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux organismes humanitaires des Nations Unies et à leurs partenaires d'exécution, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières » (PO 6).
- « Demande instamment à toutes les parties de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la sûreté et la sécurité des membres du personnel de [...] tout [...] organisme participant à l'action humanitaire » (PO 12)

02 CE QUI EST ARRIVÉ DEPUIS

- Bien que la Vieille ville de Homs et Madimayet El Sham ne sont plus assiégées, au moins 212 000 personnes demeurent encore prises au piège dans d'autres localités (et ce chiffre pourrait être bien plus élevé)¹³.
- Depuis 2014, les agences des Nations unies ont acheminé 1 130 convois humanitaires par le biais d'ONG partenaires en empruntant des routes transfrontalières depuis la Turquie vers la Syrie. Des biens humanitaires sont fournis, mais les services restent quasi inexistantes, et les ONG sont aujourd'hui encore confrontées à des restrictions aux frontières.
- 2,3 millions de personnes supplémentaires par rapport à 2013 vivent dans des zones difficiles d'accès¹⁴. L'aide alimentaire reçue par les populations de ces zones a diminué de 97 % dans les quatre mois suivant la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU¹⁵.
- Réduction de 63 % du nombre de personnes ayant reçu de l'aide grâce aux convois inter-agences depuis l'intérieur de la Syrie sur l'année 2014 par rapport à l'année 2013¹⁶.

03 CE QUI DOIT ÊTRE FAIT

- Les parties au conflit doivent faciliter l'accès humanitaire vers toutes les zones de Syrie, mettre fin aux attaques visant les travailleurs humanitaires et lever les obstacles administratifs à l'aide, y compris les restrictions de l'État syrien sur les déplacements et le travail avec les organisations syriennes.
- Les États influents doivent faire pression sur les pays frontaliers de la Syrie pour qu'ils facilitent la fourniture d'aide transfrontalière, y compris en rationalisant les processus administratifs pour les agences d'aide et en assurant un passage rapide aux frontières



CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES À LA RÉPONSE HUMANITAIRE



ÉCHEC : DÉTÉRIORATION

01 CE QUE STIPULAIT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU EN FÉVRIER 2014 ET EN DÉCEMBRE 2014 (RÉSOLUTIONS 2139 ET 2191 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU)

- (UNSCR 2139) : « Engage vivement tous les États Membres à apporter ou à accroître leur soutien aux appels humanitaires lancés par l'Organisation des Nations unies » (PO 16).
- (UNSCR 2191) : « [E]ngageant de nouveau vivement tous les États Membres [à apporter] un financement plus élevé, modulable et prévisible et [à renforcer] les mesures de réinstallation » (PP 16)

02 CE QUI EST ARRIVÉ DEPUIS

- Les appels combinés pour la crise syrienne ont été financés à seulement 57 % en 2014 contre 71 % en 2013¹⁷.
- Les besoins humanitaires ont été multipliés par douze ces trois dernières années (de 1 à 12 millions), tandis que les financements ont seulement triplé¹⁸.
- Le nombre de réfugiés entrant dans les pays voisins atteignait 3,7 millions fin 2014 et pourrait s'élever à 4,3 millions d'ici fin 2015, selon les estimations.

03 CE QUI DOIT ÊTRE FAIT

- Les donateurs doivent entièrement financer la réponse et soutenir les organisations humanitaires internationales afin de renforcer les capacités des ONG syriennes, tout en augmentant le financement pour soutenir les réfugiés et les populations locales pauvres dans les pays voisins de la Syrie.
- Les pays riches doivent amplifier les programmes de réinstallation et d'admission humanitaire pour garantir à au moins 5 % des réfugiés la possibilité d'accéder à une protection en dehors de la région en 2015¹⁹.



SITUATION POLITIQUE



ÉCHEC : DÉTÉRIORATION

01 CE QUE STIPULAIT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU EN FÉVRIER 2014 (UNSCR 2139)

- [E]xige que toutes les parties œuvrent en faveur de l'application intégrale des dispositions du Communiqué de Genève en date du 30 juin 2012 pour parvenir à organiser une véritable transition politique qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien » (PO 15)

02 CE QUI EST ARRIVÉ DEPUIS

- Les pourparlers de Genève II ont échoué en février 2014 et l'Envoyé spécial des Nations unies/de la Ligue des États arabes Lakhdar Brahimi a démissionné de son poste tandis que le conflit a perduré. En janvier 2015, des pourparlers de paix ont été organisés à Moscou, mais n'incluaient pas les principaux groupes d'opposition armés ou politiques²⁰.
- En février 2015, Staffan de Mistura, l'Envoyé spécial des Nations unies a annoncé que l'État syrien s'était engagé à suspendre ses frappes aériennes sur la ville d'Alep pendant six semaines, dans le cadre d'un plan de « gel » ; les détails et les conditions du plan restent toutefois incertains²¹.

03 CE QUI DOIT ÊTRE FAIT

- Les parties au conflit doivent mettre un terme aux combats et engager des pourparlers de paix sérieux et inclusifs, respectueux des droits et des aspirations du peuple syrien.
- Le Conseil de sécurité de l'ONU et les États influents doivent d'urgence s'attacher à trouver une solution politique et soutenir les efforts de l'Envoyé spécial des Nations unies, pour garantir un gel des combats dans la ville d'Alep.

Malgré l'adoption de la déclaration présidentielle 2013/15 et des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), la situation en matière de protection s'est détériorée.

Malgré l'adoption de trois résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU en 2014, les violences en Syrie se sont intensifiées, le nombre de morts a augmenté, l'accès aux organisations humanitaires a diminué et la réponse humanitaire manque toujours terriblement de financements.



Il y a deux ans, Sa'ado*, six ans, a fui la Syrie avec ses parents et ses cinq frères et sœurs, traversant le pays en quête d'un refuge. Il y quatre mois, ils ont trouvé une tente et ils vivent aujourd'hui dans un camp pour personnes déplacées en Syrie. 2015.
Photo : Khalil Ashawi



PROTECTION DES POPULATIONS CIVILES

L'année suivant l'adoption de la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU, nous avons assisté à une terrible intensification des violences en Syrie. Pas moins de 76 000 décès ont été recensés en 2014 sur un total de 220 000 victimes depuis le début de la crise, dont des milliers d'enfants²². Le bilan exact des victimes reste méconnu, et pourrait être bien plus élevé²³. Chaque jour, les différentes parties continuent de perpétrer des attaques délibérées (meurtres, viols et torture d'hommes, de femmes et d'enfants) à travers la Syrie²⁴.

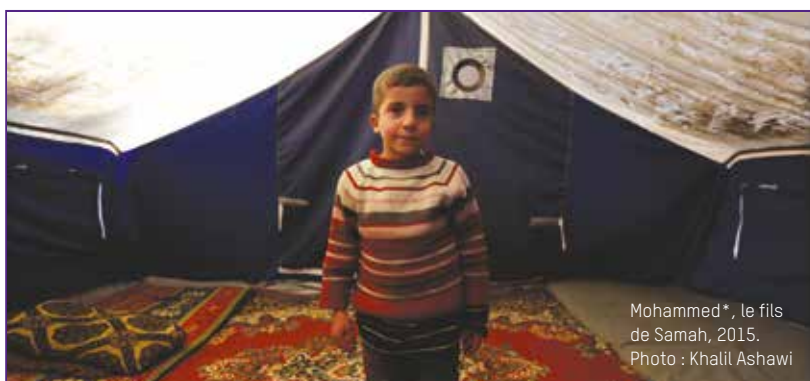
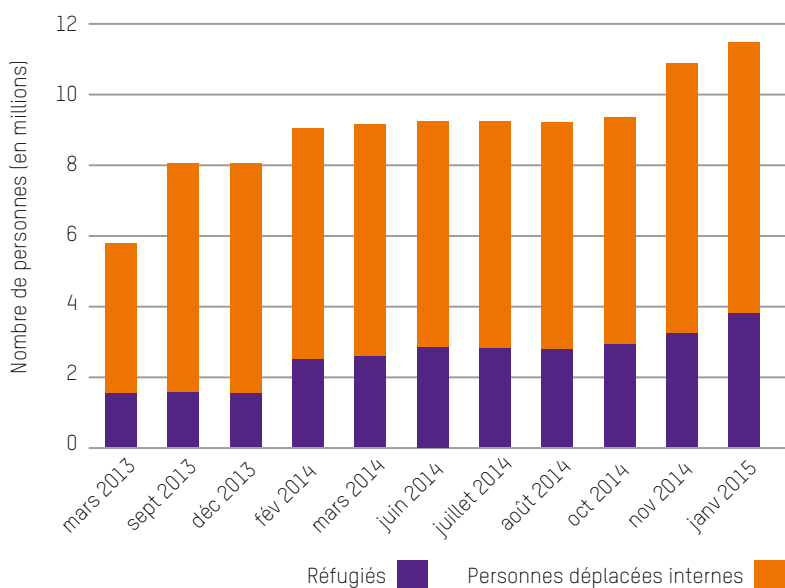
Selon le Secrétaire Général des Nations unies :

Malgré l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2013/15 et des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014), la situation en matière de protection s'est détériorée. Plus d'un millier de civils auraient été tués durant le mois [d'août 2014], qui est le plus meurtrier depuis le début de la guerre. Les populations civiles vivent dans des conditions déplorables²⁵.

L'an dernier, 2,5 millions de personnes supplémentaires, dont plus d'un million d'enfants, ont été contraintes de quitter leur foyer et sont maintenant déplacées à l'intérieur de la Syrie ou ont fui à l'étranger. Cela représente une augmentation de 26 % par rapport à 2013²⁶. 12,2 millions de personnes, soit les deux tiers de la population en Syrie ont maintenant besoin d'une aide d'urgence. Cela équivaut à une augmentation de 31 % en 2013 et de 80 % entre 2013 et 2015²⁷.

Dans le même temps, les pays frontaliers de la Syrie durcissent les conditions de demande d'asile pour les personnes fuyant le conflit. On estime que des centaines de milliers de personnes vivent dans des camps ou chez des familles hôtes, voire aux frontières avec des pays voisins, bon nombre d'entre elles n'étant pas en mesure de quitter la Syrie²⁸.

FIGURE 1 Nombre de personnes déplacées



SAMAH, 37 ANS, MÈRE DE SIX ENFANTS

« Nous avons peur pour la vie de nos enfants, alors nous nous sommes enfuis vers les grottes dans les montagnes. Pour nous, c'était l'endroit le plus sûr et le seul où nous pouvions nous réfugier. Mais vivre dans les grottes était impossible, c'était la misère absolue. Si cela n'avait tenu qu'à moi et si je n'avais pas d'enfants, j'aurais encore préféré vivre sous la menace des frappes aériennes plutôt que de vivre comme ça.

Lorsque nous étions dans les grottes, nous allions dans les fermes environnantes pour y récupérer tout ce que nous pouvions. Il fallait parfois se contenter d'herbe ou d'écorce pour nourrir nos six enfants. Il est arrivé que certains agriculteurs aient trop peur des frappes aériennes pour se rendre aux champs, alors ils nous demandaient de faire la récolte en échange d'un peu d'argent et de nourriture.

Nous nous sommes procuré cette tente il y a quatre mois, alors nous pouvons enfin vivre de manière autonome. Pouvez-vous vous imaginer que notre rêve en était réduit à avoir notre propre tente ? Je reste convaincue que vivre sous les tirs d'artillerie et les frappes aériennes est plus digne que de mener ce genre d'existence. Si un obus vous fauche, vous mourez sur le coup. Ici, nous mourons des milliers de fois jour après jour. Nous mourons de froid, de maladies et de faim. Je préférerais encore cuisiner des cailloux chez moi plutôt qu'attendre qu'une organisation m'apporte un panier alimentaire de temps en temps. »

VIOLENCES SEXUELLES

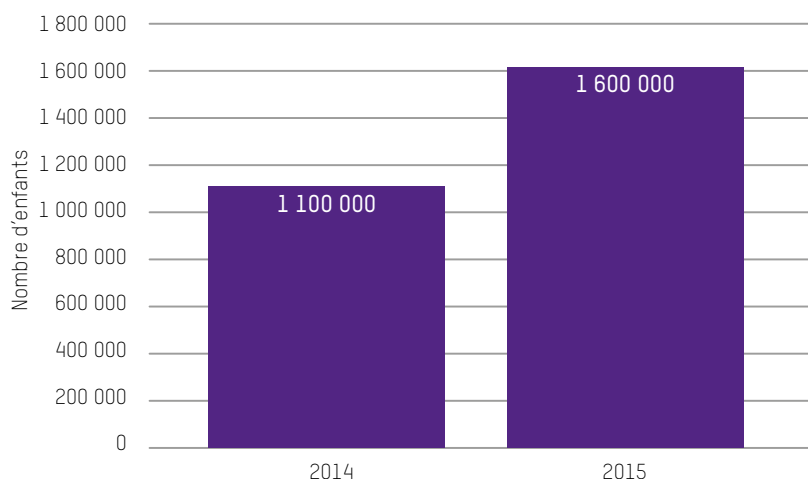
Les femmes et les enfants ont été particulièrement touchés par la violence. La Commission d'enquête des Nations unies et d'autres organes font état du recours au viol comme pratique de guerre systématique et répandue en Syrie²⁹. Les violences sexuelles à l'encontre des hommes, des femmes et même des enfants seraient monnaie courante dans les centres de détention de l'État, avec une multiplication des cas de harcèlement sexuel, d'intimidation et de viol de femmes aux points de contrôle³⁰. Il est également fait état de groupes d'opposition enlevant spécifiquement des femmes et des enfants comme monnaie d'échange contre des prisonniers³¹. L'absence de signalement des violences sexuelles (ou le retard de signalement) reste endémique, souvent du fait de l'inexistence de documentation médicale ou par refus d'aider les femmes détenues³².

ATTAQUES VISANT DES ENFANTS ET DES ÉCOLES

En février 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a fermement condamné les violations du droit humanitaire international et des droits humains commises à l'encontre d'enfants, notamment les attaques sur des écoles³³. Depuis, la situation a continué de se détériorer pour les enfants en Syrie. Rien que sur les six premiers mois de 2014, au moins 1 200 violations graves ont été perpétrées à l'encontre d'enfants³⁴. Cela inclut le recrutement d'enfants par les parties armées, l'enlèvement d'enfants, ainsi que leur maintien illégal en détention.

L'éducation des enfants est également mise à mal, des millions d'entre eux ne pouvant plus aller à l'école du fait des combats incessants, et notamment du ciblage délibéré des établissements scolaires et leur utilisation par les groupes armés. Environ un quart des écoles de Syrie (plus de 4 000) ont été endommagées, détruites ou réquisitionnées pour d'autres usages³⁵. Selon l'UNICEF, 160 enfants ont été tués dans des attaques visant des écoles en 2014³⁶. En janvier 2015, des ONG ont signalé des attaques sur des écoles faisant au moins 37 morts, dont neuf enfants³⁷. Depuis l'adoption de la résolution 2139 du Conseil de sécurité des Nations unies, on estime à 500 000 le nombre d'enfants déscolarisés supplémentaires par rapport 2013³⁸, portant le total à 1,6 million.

FIGURE 2 Enfants déscolarisés



Basma, 2015
Photo : Khalil Ashawi

BASMA, 8 ANS

« J'étais en classe quand mon école a été touchée. Nous sommes tout de suite sortis de l'école en courant et je suis revenue à la maison, mais mon oncle s'est rendu à l'école et a vu que beaucoup d'enfants avaient été blessés. Je n'ai jamais revu mon école ni mes amis ; ils me manquent beaucoup. »

ATTAQUES INDISCRIMINÉES CONTRE LES INFRASTRUCTURES CIVILES

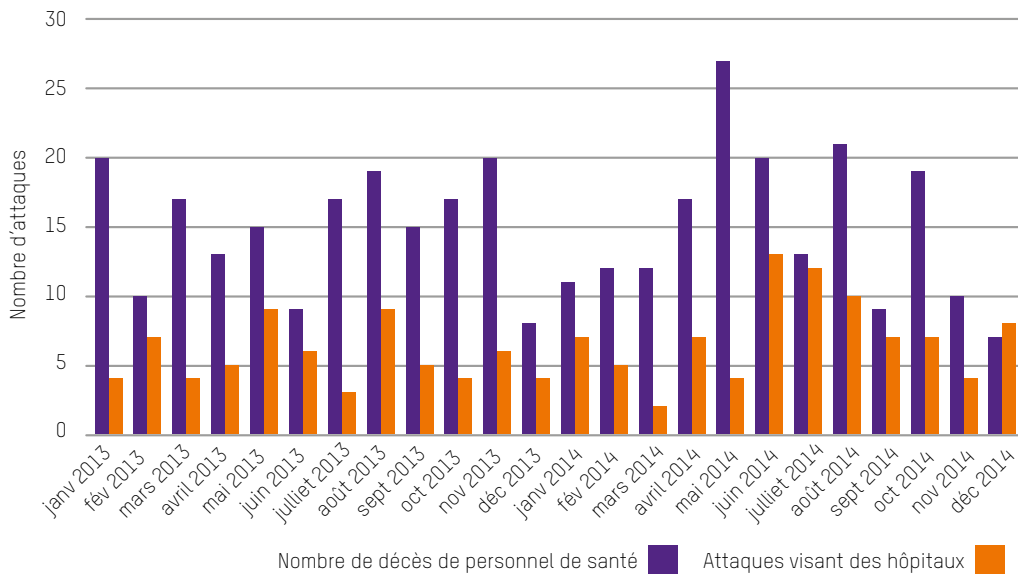
En février 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a exigé que toutes les parties au conflit respectent le droit international et s'abstiennent de lancer des attaques dirigées contre les populations civiles ou les « installations civiles ». Pour autant, dans ses rapports au Conseil de sécurité de l'ONU au fil de l'année 2014, le Secrétaire Général des Nations unies a souligné l'utilisation accrue de bombes barils par l'État syrien dans les zones civiles fortement peuplées³⁹. Par exemple, depuis le début de l'intervention militaire internationale en Irak et en Syrie à l'automne 2014, l'État syrien aurait multiplié par deux son utilisation de bombes barils dans les zones civiles, y compris lors de frappes sur des établissements médicaux, des écoles, des marchés et des camps de personnes déplacées⁴⁰.

Les groupes armés d’opposition se sont également rendus coupables d’attaques aveugles, pilonnant sans distinction certaines zones contrôlées par l’État⁴¹. De plus, selon le rapport de février 2015 par la Commission d’enquête sur la Syrie, des groupes terroristes lancent des attaques suicides et utilisent des voitures piégées, faisant principalement des victimes civiles⁴².

Les attaques des différentes parties au conflit visant les établissements et les personnels de santé sont devenues monnaie courante. Entre février 2014 et février 2015, au moins 83 attaques visant des établissements de santé ont été signalées (soit une augmentation de 20 % par rapport à 2013), et plus de 172 personnels de santé ont été tués⁴³.

Bien plus d’un million de foyers ont été partiellement ou totalement détruits sur les 12 derniers mois et plus d’un tiers des infrastructures d’approvisionnement en eau a été endommagé. L’approvisionnement en eau a au moins diminué de moitié comparé aux niveaux d’avant-guerre⁴⁴. Les effets sont dévastateurs, entraînant des déplacements massifs de la population, la destruction des moyens de subsistance, la faim, la maladie et la mort⁴⁵.

FIGURE 3 Nombre d’attaques



LES TRANSFERTS D’ARMES ALIMENTENT LES VIOLENCES ET LA SOUFFRANCE

Les transferts d’armes et de munitions et les autres formes de soutien militaire par les puissances régionales et internationales continuent d’alimenter les violences en Syrie. Plus de 90 % des armes utilisées en Syrie ont été fabriquées dans des pays qui sont membres permanents du Conseil de sécurité de l’ONU, notamment la Russie⁴⁶. Les États-Unis ont transféré des armes et des munitions à des groupes armés de l’opposition et la France a exprimé sa volonté d’en faire de même⁴⁷. On peut également mentionner le flux continu

de munitions de petits et moyens calibres et des munitions plus lourdes depuis l'Iran vers l'État syrien, ainsi que des États du Golfe vers plusieurs groupes armés de l'opposition⁴⁶.

RECOMMANDATIONS

Les parties au conflit doivent :

- Respecter le droit international humanitaire (DIH) et mettre immédiatement un terme aux attaques visant les écoles, les hôpitaux et autres infrastructures civiles essentielles.
- Faire cesser immédiatement les graves atteintes aux droits de l'homme et mener des enquêtes suivies d'actions appropriées en cas d'allégations crédibles de violations.
- Prendre des mesures pour préserver les droits des enfants, notamment en mettant fin à l'enrôlement d'enfants soldats, aux enlèvements et détentions illégales.
- Mettre immédiatement un terme à l'utilisation d'armes explosives à large impact dans les zones peuplées, notamment, mais sans s'y restreindre, les bombes barils, les mortiers et autres armes lourdes.
- Mettre immédiatement fin aux détentions arbitraires, à la torture, aux enlèvements, aux rapt et aux disparitions forcées, et relâcher toutes les personnes détenues arbitrairement.

Le Conseil de sécurité de l'ONU et ses membres doivent :

- Prendre des mesures immédiates pour contraindre les parties au conflit à répondre de toute violation du droit international, en particulier en veillant à les tenir entièrement responsables des crimes de guerre et autres violations graves des droits humains, afin de remédier au climat d'impunité et de dissuader les parties de commettre de nouvelles violations.
- Établir un mécanisme de surveillance et d'évaluation sur la protection pour garantir la mise en œuvre de la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris dans les centres de détention, et signaler et enquêter sur les violations commises par toutes les parties en Syrie.
- Imposer des mesures pour faire cesser le transfert d'armes et de munitions lorsqu'il est démontré que les protagonistes les utilisent pour perpétrer des violations graves ou systématiques du DIH ou du DIDH.
- Encourager de manière inconditionnelle et soutenir au moyen de ressources appropriées les tentatives locales d'instaurer et de maintenir des cessez-le-feu et des « gels », avec pour principal objectif de mettre un terme aux combats et ainsi protéger les populations civiles.
- Faire pression sur les pays voisins de la Syrie et les soutenir pour qu'ils offrent l'asile, sur leur territoire, aux personnes fuyant le conflit et ne *refoulent* pas les réfugiés.

Les autres pays influents en Syrie doivent :

- Éviter d'alimenter le conflit et les graves violations du DIH et du DIDH en cessant d'approvisionner en armes, en munitions et en personnel militaire les protagonistes coupables de violations.
- Cesser d'appeler à la création de corridors sous protection militaire ou de zones tampons, susceptibles de donner aux civils une fausse impression de sécurité et de compromettre l'environnement d'intervention des organisations humanitaires, et qui pourraient être utilisés pour justifier le *refoulement* des réfugiés.

Les agences opérationnelles des Nations unies et les ONG doivent :

- Mettre en place un système de surveillance et d'évaluation sur les questions de protection au sein de la Syrie. Renforcer considérablement les programmes de protection dans le pays, y compris depuis les pays frontaliers. Il faut en priorité renforcer les capacités des acteurs humanitaires syriens à entreprendre une programmation efficace des activités de protection.



Ces cinq frères et sœurs ont fui la Syrie avec leurs parents il y a deux ans, et vivent aujourd'hui dans un camp pour personnes déplacées. Fatima*, huit ans, qui porte sa petite sœur de sept mois, a des troubles cutanés sur ses jambes. Sa famille ne peut pas lui offrir de traitement en raison du manque d'accès aux soins de santé. 2015.
Photo : Khalil Ashawi



ACCÈS HUMANITAIRES ET COMMUNAUTÉS ASSIÉGÉES

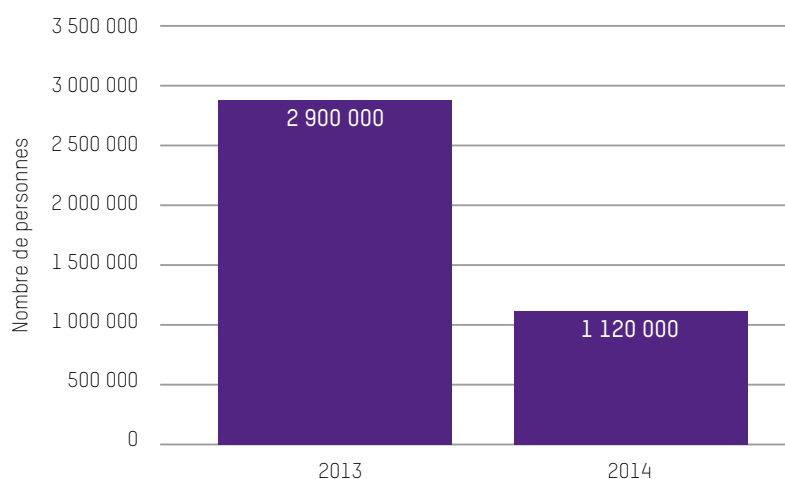
Alors même qu'il s'agissait d'un élément central des résolutions prises par le Conseil de sécurité de l'ONU en 2014, l'accès humanitaire à de grandes parties de la Syrie a en fait diminué l'an dernier. Le nombre de personnes vivant dans des zones difficiles voire impossibles d'accès pour les organisations humanitaires a presque doublé, passant de 2,5 millions en 2013 à 4,8 millions début 2015. Les convois inter-agences des Nations unies n'ont bénéficié qu'à 1,1 million de personnes dans les zones les plus gravement touchées, soit près de 1,8 million de moins que l'année précédente⁴⁹. De même, entre février et juin 2014, l'aide alimentaire et agricole reçue a reculé de 96 % dans les zones identifiées par les agences des Nations unies comme difficiles d'accès ou totalement inaccessibles⁵⁰.

L'État syrien continue d'entraver le travail des organisations humanitaires. Il empêche régulièrement les travailleurs humanitaires internationaux de se déplacer à l'intérieur de la Syrie pour mener des évaluations indépendantes des besoins, d'apporter une aide impartiale, d'ouvrir suffisamment de bureaux locaux en dehors de la capitale ou de travailler avec des ONG locales. De nombreuses organisations sont confrontées de manière chronique à des complications pour l'enregistrement et l'obtention de visas pour leur personnel, ce qui restreint considérablement les missions d'aide pouvant être organisées depuis Damas.

Au fil des quatre dernières années, « les sièges imposés par l'État [syrien] sont devenus plus longs et par conséquent plus rudes »⁵¹. On estime que 212 000 personnes survivent encore difficilement dans des localités assiégées, et les Nations unies indiquent qu'il n'y a pas d'augmentation significative, d'un mois à l'autre, du nombre de personnes recevant une aide humanitaire dans ces zones depuis l'adoption de la résolution 2139 du Conseil de sécurité de l'ONU⁵². En 2014, des accords ont été conclus pour interrompre les combats et évacuer les populations civiles de deux zones assiégées, la Vieille ville de Homs et Madimayet El Sham. Toutefois, la nature des accords d'évacuation

s'est révélée très problématique⁵³ ; par exemple, l'évacuation de la Vieille ville de Homs excluait certains hommes civils entre 15 et 55 ans. Plusieurs nouvelles localités se sont retrouvées en état de siège au cours des 12 derniers mois, y compris de grandes parties d'Alep, la plus grande ville de Syrie.

FIGURE 4 Personnes ayant reçu de l'aide grâce aux convois inter-agences basés à Damas



Les difficultés à fournir de l'aide depuis l'intérieur de la Syrie ces quatre dernières années ont contraint de nombreuses ONG internationales ainsi que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge à apporter une aide d'urgence à des millions de civils depuis les pays voisins. Par exemple, selon le Croissant-Rouge turc, les ONG ont acheminé 2 751 camions d'aide depuis la Turquie jusqu'au nord de la Syrie entre mi-septembre 2014 et fin janvier 2015⁵⁴. En juillet 2014, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2165 autorisant les Nations unies à entreprendre des opérations d'aide transfrontalière⁵⁵. Depuis l'adoption de la résolution 2165 du Conseil de sécurité de l'ONU, les agences des Nations unies ont acheminé 1 130 camions par les frontières turques et jordaniennes par le biais de partenaires⁵⁶. De nombreux problèmes subsistent néanmoins.

Les obstacles bureaucratiques dans les pays limitrophes de la Syrie entravent encore la fourniture d'une aide transfrontalière suffisante⁵⁷. En février 2015, sur 34 postes frontières, seuls cinq étaient ouverts, neuf étaient soumis à des restrictions et les autres étaient fermés⁵⁸. De nombreux convois humanitaires subissent encore des retards importants aux frontières et le nombre de travailleurs humanitaires autorisés à passer entre la Syrie et le sud de la Turquie est souvent limité⁵⁹. En avril 2014, plusieurs grandes ONG ont indiqué que moins de 10 % de leur personnel syrien pouvaient se déplacer entre la Syrie et les pays voisins et que l'aide était souvent retenue 4 à 10 jours aux postes frontières. L'enregistrement des organisations humanitaires internationales et l'obtention de permis de résidence pour leur personnel dans le sud de la Turquie peuvent aussi se révéler compliqués, les démarches prenant parfois plus de six mois. Au cours de l'été 2014, les bureaux de deux organisations humanitaires internationales ont été fermés en raison d'un défaut d'enregistrement en Turquie. En Jordanie, des ONG internationales sont toujours confrontées à des restrictions quant à l'éventail d'acteurs humanitaires syriens avec lesquels elles peuvent travailler, ce qui a des

répercussions sur leur capacité à aider davantage de personnes en Syrie.

La dégradation de la situation sécuritaire en Syrie soulève des inquiétudes encore plus grandes. Par exemple, entre mi-octobre et mi-novembre 2014, les combats incessants et la présence de groupes armés le long des principales voies d'accès ont empêché le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations humanitaires d'acheminer de la nourriture à 600 000 personnes dans les gouvernorats de Deir ez-Zor et Raqqa, dans le nord de la Syrie⁶⁰. Les forces d'opposition et les forces gouvernementales empêchent souvent les organisations humanitaires de traverser les postes de contrôle et continuent d'exposer le personnel humanitaire à des risques de violence, d'enlèvement, d'arrestation ou de détention arbitraire⁶¹. Au moins 70 travailleurs humanitaires syriens et étrangers ont été tués et plus de 200 ont été enlevés durant ce conflit ; parmi ces derniers, plus de 30 sont encore retenus en captivité⁶². Au moins deux travailleurs humanitaires ont été exécutés.

ABDUL, MÉDECIN SYRIEN

« Deux choses me permettent de tenir. D'une part, le fait d'être syrien et de voir que mon peuple a besoin d'aide et que nous n'apportons pas de réponse à la hauteur me pousse à le faire à mon niveau. La lenteur des interventions me contraint à travailler plus dur pour atteindre ceux qui n'ont encore rien reçu. D'autre part, je suis médecin ; un médecin répond toujours à un appel d'urgence, d'où qu'il provienne. Si c'est mon pays, mon peuple, qui est à l'origine de l'appel, cela me motive d'autant plus. »

RECOMMANDATIONS

Les parties au conflit doivent :

- Faciliter un accès sûr, effectif et sans entrave des agences d'aide impartiales à toutes les zones de Syrie afin de répondre aux besoins humanitaires de l'ensemble des civils touchés par le conflit. Mettre fin à tout détournement de l'aide, aux attaques visant les travailleurs et les convois humanitaires, et mener des enquêtes suivies d'actions appropriées, là où des attaques se sont produites.
- L'État syrien doit lever les obstacles administratifs entravant le travail des organisations humanitaires, et notamment :
 - Mettre en place un système rapide et peu coûteux pour l'enregistrement des organisations humanitaires internationales et l'octroi des permis de résidence et de travail pour le personnel humanitaire en Syrie.
 - Encourager la fourniture de l'aide depuis les pays voisins, lorsqu'il s'agit du mode d'acheminement le plus direct, afin d'atteindre les populations ayant besoin de cette aide.
 - Permettre aux organisations humanitaires internationales de travailler directement avec tous les acteurs humanitaires syriens respectant les principes humanitaires, y compris ceux intervenant dans des zones sous contrôle des groupes armés de l'opposition.
 - Lever toutes les restrictions sur l'établissement par les organisations humanitaires de bureaux secondaires et sur les déplacements dans l'ensemble de la Syrie.

Le Conseil de sécurité de l'ONU doit :

- Veiller à ce que des décisions du Conseil de sécurité de l'ONU liées à la lutte contre le terrorisme en Syrie n'affectent pas la fourniture d'aide humanitaire vitale.

Les autres États influents en Syrie doivent :

- Faire pression sur les parties au conflit, avec force et persévérance, pour qu'elles lèvent les obstacles à l'aide transfrontalière et permettent à l'aide d'accéder aux zones de conflit ou de les traverser.

Les pays voisins de la Syrie doivent :

Rationaliser les processus d'enregistrement pour les organisations humanitaires reconnues intervenant en Syrie. Les postes frontières vers la Syrie doivent rester ouverts, le passage aux frontières doit être accéléré pour le personnel et les biens humanitaires, et les restrictions concernant le travail direct avec les ONG nationales et les organisations humanitaires syriennes doivent être levées.

Les agences opérationnelles des Nations unies et les ONG doivent :

- Surveiller et documenter de manière systématique les obstacles majeurs à l'accès humanitaire, par exemple en signalant tout déni d'accès arbitraire, y compris les obstacles administratifs et les délais d'octroi de visa et d'autorisation de déplacement.
- Renforcer l'aide depuis les pays voisins, y compris la prestation de services humanitaires (tels que ceux en lien avec les activités d'éducation, de santé et de protection).
- Redoubler d'efforts pour renforcer les capacités des organisations locales syriennes à fournir de l'aide.

RAMI, 20 ANS

« Il n'y a pratiquement pas d'eau et elle est très chère ; les prix des denrées alimentaires ont doublé et cela fait cinq mois qu'il n'y a plus d'électricité... L'aide est inexistante : aucune aide ne nous est jamais parvenue depuis le début de la crise. »



CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES À LA RÉPONSE HUMANITAIRE

L'insuffisance du financement de la réponse humanitaire à la crise syrienne est à la fois considérable et chronique. L'appel pour le financement de la réponse humanitaire en Syrie en 2015, lancé dans le cadre du programme *Syria Response Plan (SRP)* en décembre 2014, nécessitait 2,9 milliards de dollars destinés à aider 12,2 millions de personnes dans le besoin. Si l'on y ajoute le programme *3RP (Refugee Response and Resilience Plan)* distinct, la communauté humanitaire aura besoin de 8,4 milliards de dollars pour répondre à la crise, soit l'un des appels les plus vastes jamais lancés par les Nations unies.

À titre de comparaison, le montant de cet appel des Nations unies est inférieur à ce que le Royaume-Uni a dépensé pour les JO de Londres, représente un cinquième de ce qu'ont coûté les JO de Pékin et un sixième du coût des JO d'hiver à Sotchi.

Qui plus est, les financements reçus n'ont pas suivi l'augmentation des besoins. Au cours des trois dernières années, les besoins humanitaires ont été multipliés par douze en Syrie (passant de 1 à 12 millions de personnes nécessitant de l'aide humanitaire) alors que le financement a moins que triplé pour passer de 639 millions de dollars en 2012 à 1,8 milliard de dollars en 2014⁶³.

En outre, les États membres des Nations unies sont très loin de proposer suffisamment de solutions de réinstallation ou d'autres formes d'admission humanitaire pour les réfugiés les plus vulnérables dont les besoins ne peuvent pas être satisfaits dans les pays limitrophes de la Syrie. Environ 2 % de la population réfugiée recensée se voit actuellement proposer une option de réinstallation ou toute autre forme d'admission, et ils sont encore bien moins nombreux à être effectivement réinstallés. Pour près de quatre millions de réfugiés syriens vivant dans les pays voisins, le nombre de places de réinstallation et d'autres admissions proposées depuis fin 2013 est d'environ 80 759⁶⁴.

RECOMMANDATIONS

Tous les États membres des Nations unies doivent :

- Augmenter d'urgence les contributions à la réponse d'urgence en Syrie et garantir le financement complet du programme *Syria Response Plan* de 2015.
- Accroître les financements humanitaires et de développement (y compris bilatéraux) pour soutenir les réfugiés et les communautés hôtes vulnérables au Liban, en Jordanie, en Turquie, en Égypte et en Irak. Cela visera en priorité à améliorer des infrastructures publiques, des solutions de logement alternatives, des services de santé, d'approvisionnement en eau et d'éducation, ainsi que des opportunités génératrices de revenus qui bénéficieront à la fois aux communautés hôtes et aux populations réfugiées.
- Renforcer significativement les programmes de réinstallation et d'admissions humanitaires alternatives ou d'autres options d'immigration. Les pays riches doivent rapidement garantir à au moins 5 % des réfugiés la possibilité d'accéder à une protection en dehors de la région en 2015. Les quotas existants pour la réinstallation et les programmes alternatifs doivent être relevés pour englober beaucoup plus de réfugiés syriens, en accordant la priorité aux plus vulnérables.



SOLUTION POLITIQUE

Il y a des projets de guerre [...] mais pas de projet de paix [...] Il n'y a personne pour dire « arrêtons de nous battre et discutons ».

Lakhdar Brahimi, ancien Envoyé spécial des Nations unies/
de la Ligue des États arabes pour la paix⁶⁵

La demande du Conseil de sécurité, exhortant toutes les parties à trouver ensemble une réelle solution politique, n'a engendré que des efforts négligeables et des avancées minimales. Malgré trois délégués des Nations unies et deux pourparlers de paix menés par les Nations unies, rien ne laisse présager une résolution politique du conflit. Les principaux groupes d'opposition politiques et militaires étaient absents des pourparlers de Moscou en janvier 2015. Alors que l'Envoyé spécial des Nations unies, Staffan de Mistura, a annoncé un projet de « gel » des combats autour d'Alep, soutenu par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2191 de décembre 2014, on ignore encore, à compter de début mars 2015, si et quand les combats seront suspendus, ainsi que la teneur d'un éventuel accord.

Étant donné la polarisation du conflit, le manque de confiance entre les parties et le rôle restreint des civils et des groupes de la société civile, chaque trêve reste fragile, dans le meilleur des cas. Dans le pire des cas, ces trêves ont eu pour résultat des violations à grande échelle du DIH et du DIDH⁶⁶. Dans le même temps, l'absence de processus politique crédible limite les perspectives de répliation et de consolidation à l'échelle nationale des accords locaux, conformément au Communiqué de Genève de 2012.

Le rôle des Nations unies est de favoriser un processus de paix. Toutefois, en l'absence de volonté politique des différentes parties au conflit et sans un appui approprié par les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, mais aussi et surtout par les pouvoirs régionaux, pour générer une telle volonté, les efforts de tout Envoyé spécial pour la paix sont voués à l'échec.

RECOMMANDATIONS

Les parties au conflit doivent :

- Cesser immédiatement les combats et entreprendre des pourparlers de paix sérieux et inclusifs, sans conditions préalables, qui respectent les droits et les aspirations du peuple syrien, conformément au Communiqué de Genève de 2012.

Le Conseil de sécurité de l'ONU et les acteurs internationaux et régionaux influents doivent :

- Mettre l'accent de toute urgence sur la recherche d'une solution politique à la crise, y compris en exerçant une pression bien réelle sur les parties au conflit afin de les pousser à engager des pourparlers sur la mise en œuvre du Communiqué de Genève de 2012, sans condition préalable.
- Soutenir les efforts de l'Envoyé spécial des Nations unies, M. de Mistura, visant à geler les combats dans la ville d'Alep et à garantir que tout accord respecte de manière inconditionnelle les droits des populations civiles et n'entraîne pas une escalade des combats ailleurs dans le pays.
- Veiller à ce que tout processus politique et toute tentative de cessez-le-feu ou de gel intègrent la société civile, en particulier les groupes représentant les femmes et les jeunes, afin de garantir que les accords sont équitables et durables, et qu'ils reflètent la société dans son ensemble.

CONCLUSION

Voilà plus d'un an que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2139, et quatre ans que la crise a commencé. Malgré l'adoption de plusieurs résolutions par le Conseil de sécurité, l'accès humanitaire en Syrie a diminué et des millions de personnes supplémentaires ont été déplacées et ont besoin d'aide. Plusieurs milliers de personnes supplémentaires ont été tuées.

La mise en œuvre de ces résolutions incombe en premier lieu aux parties au conflit, et ces dernières ont failli à leur tâche. Toutefois, le conflit s'internationalise et touche maintenant toute la région ; les membres du Conseil de sécurité et les États membres des Nations unies doivent changer d'approche.

Le Conseil de sécurité a l'autorité légale pour exiger des actions et ses membres doivent désormais user de leurs ressources financières et de leur influence auprès des belligérants pour mettre un terme aux souffrances des civils syriens. Ils doivent écouter la majorité silencieuse des Syriens voulant faire cesser les violences et instaurer une paix équitable et durable dans leur pays.

Des mesures concrètes doivent être prises de toute urgence. L'obstruction délibérée de l'aide doit cesser immédiatement, tout comme l'utilisation d'armes aveugles dans les zones peuplées, les attaques visant les civils et les détentions arbitraires, les enlèvements et la torture donc ils sont victimes. Il faut mettre fin à l'impunité qui caractérise le conflit. Les projets de l'Envoyé spécial des Nations unies pour la paix doivent bénéficier d'un réel soutien, et être accompagnés de véritables pressions afin de convoquer de nouveaux pourparlers conformément au Communiqué de Genève de 2012 et en redoublant d'efforts pour mettre fin aux violences qui embrasent le pays et la région.

ANNEXE 1 : SYSTÈME DE NOTATIONS

Afin de mesurer la réussite ou l'échec de la mise en œuvre des résolutions 2139, 2165 et 2191 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU, les critères suivants ont été utilisés pour évaluer l'évolution de la situation entre février 2014 et février 2015 :

Note	Description	Définition
A	Entièrement mis en œuvre	Preuves significatives d'un changement complet et positif de la situation sur le terrain, conformément aux exigences du Conseil de sécurité de l'ONU (comme l'éradication de la violence ou la suppression de tous les obstacles à l'acheminement de l'aide).
B	Amélioration significative	Un changement positif d'envergure ou important, pouvant être facilement constatés par des observateurs externes.
C	Quelques améliorations	Des changements positifs mineurs pouvant uniquement être constatés moyennant une analyse statistique détaillée ou l'intervention d'experts dans une thématique ou une zone géographique spécifique.
D	Aucune amélioration	Aucune preuve de changement (positif ou négatif) de la situation, ou stagnation statistique.
Échec	Détérioration	Preuves significatives d'une aggravation de la situation sur le terrain (par exemple, augmentation des attaques visant des civils ou nouveaux obstacles à l'acheminement de l'aide).

NOTES

1. La Syrie est un sujet de discordes très ancien au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. La Russie et la Chine ont mis leur veto à quatre résolutions sur la crise (en octobre 2011, février 2012, juillet 2012 et mai 2014).
2. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : 1. On dénombreait 9,3 millions de personnes dans le besoin fin 2013 et 12,2 millions fin 2014, soit une augmentation de 31 %.
3. OCHA (2015), *2015 Syria Response Plan* (17 décembre 2014), Genève, Nations unies, p. 3. Selon le *SRP*, 9,8 millions de personnes sont considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire, dont 6,8 millions dans les districts prioritaires. Parallèlement, 11,6 millions de personnes ont un besoin urgent d'accéder à de l'eau propre et à des systèmes d'assainissement.
4. Selon le document de l'UNICEF « Syria Crisis Dashboard » (12 décembre 2014), p. 1, il y aurait 12,2 millions de personnes dans le besoin en Syrie, dont 5,6 millions d'enfants, plus 3,3 millions de réfugiés, dont 1,67 millions d'enfants.
5. Secrétaire Général des Nations unies (2015), *Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU* (22 janvier 2015), Nations unies, p. 6.
6. OCHA (2014), *Humanitarian Needs Overview* (novembre 2014), Nations unies, p. 15.
7. Observatoire syrien des droits de l'homme, « 2014 deadliest year so far in Syria Civil war » <http://syriahr.com/en/2015/01/2014-deadliest-year-so-far-in-syrian-civil-war/> / Point de presse quotidien du Bureau du Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, 15 janvier 2015 <http://www.un.org/press/en/2015/db150115> (dernière visite le 4 mars 2015).
8. Conseil des Droits de l'Homme (2015), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Nations unies, Vingt-septième session, Point 4 de l'ordre du jour, A/HRC/28/69, 5 février 2015, p. 6.
9. Nations unies, *SHARP* (15 décembre 2013), p. 3, « Les Nations unies estiment que 6,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays » ; et OCHA, *2015 Syria Response Plan* (17 décembre 2014), Genève, Nations unies, p. 2, « 7,6 millions de personnes déplacées internes ». Cela représente une augmentation de 1,1 million, qui s'ajoute à l'augmentation du nombre de réfugiés de 2,4 à 3,8 millions (USAID, « Syria – Complex Emergency, Fact Sheet #6, Fiscal Year (FY) 2014 » (15 janvier 2014), Washington DC : USAID, p. 1 ; et USAID, « Syria – Complex Emergency, Fact Sheet #4, Fiscal Year (FY) 2015 » (22 janvier 2015), Washington DC : USAID, p. 1).
10. OCHA, *2015 Syria Response Plan* (17 décembre 2014), p. 3, « 5,6 millions d'enfants dans le besoin » ; et Nations unies, *SHARP* (15 décembre 2013), p.17, « 4,27 millions d'enfants ont besoin d'aide humanitaire ». Cela représente une augmentation de 31 % entre 2013 et 2014.
11. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : 1.
12. HRW (décembre 2014), « Deadly Cargo: Explosive Weapons in Populated Areas », <http://www.hrw.org/world-report/2015/essays/deadly-cargo> (dernière visite le 27 février 2015).
13. OCHA (2014), *Humanitarian Needs Overview* (novembre 2014), Nations unies, p. 5. Voir également : *PRST Monitoring Framework*, 4 novembre 2013: « On estime qu'au moins 2,5 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès ont besoin d'une aide d'urgence ».
14. OCHA (2015), *Syrian Arabic Republic: Overview of humanitarian access with hard-to-reach and besieged locations*, 22 janvier 2015, Amman : Nations unies. OCHA estime qu'il y a maintenant 4,8 millions de personnes vivant dans des zones difficiles d'accès.
15. OCHA (2014), « Humanitarian Needs Overview for the Whole of Syria », lors de la présentation « Regional Whole of Syria Meeting Presentation », Beyrouth, Liban, 3 novembre 2014, diapo 23. L'aide alimentaire et agricole a atteint 768 000 personnes en février-mars 2014, contre 27 000 personnes en mai-juin 2014.

16. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : p. 3, « Alors que près de deux fois plus de demandes de convois inter-agences ont été déposées en 2014 par rapport à 2013, seuls 7 convois supplémentaires ont été réalisés (50 contre 43), tandis que le nombre de bénéficiaires atteints a chuté de 63 % par rapport à 2013. »
17. D'après le *Service de suivi financier* du bureau OCHA, « Total Funding to the Syrian Crisis 2013 », <http://fts.unocha.org/pageloader.aspx?page=special-syriancrisis&year=2013> (dernière visite le 27 février 2015), le financement total reçu pour la crise en Syrie en 2013 était de 3 120 247 282 dollars pour des appels s'élevant à 4 391 452 578 dollars. D'après le *Service de suivi financier* du bureau OCHA, « Total Funding to the Syrian Crisis 2014 », <http://fts.unocha.org/pageloader.aspx?page=special-syriancrisis&year=2014> (dernière visite le 27 février 2015), le financement total reçu pour la crise en 2014 était de 3 468 935 301 dollars pour des appels s'élevant à 5 996 853 714 dollars.
18. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : 1.
19. Une part de ces 5 % doit reposer sur une part du Produit national brut (PNB) plutôt que sur la population, car cet indicateur reflète la capacité d'un pays à soutenir les réfugiés relogés. Document d'information conjoint, « Réinstallation des réfugiés de Syrie : un engagement renforcé de la communauté internationale à Genève est nécessaire », novembre 2014, <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp-syria-resettlement-geneva-conference-081214-fr.pdf>
20. G. Baczynska (2015), « Moscow-hosted Syria talks end, sides agree only to meet again », <http://www.reuters.com/article/2015/01/29/us-syria-crisis-moscow-talks-idUSKBN0L21VV20150129> (dernière visite le 27 février 2015) ; G. Baczynska (2015), « Next round of Syria talks in Moscow in a month: delegate », <http://www.reuters.com/article/2015/01/30/us-mideast-crisis-syria-russia-idUSKBN0L321020150130> (dernière visite le 27 février 2015).
21. BBC (2015), « Syria "agrees to stop Aleppo strikes for six weeks" », <http://www.bbc.com/news/world-middle-east-31514447> (dernière visite le 27 février 2015).
22. Observatoire syrien des droits de l'homme, « 2014 deadliest year so far in Syria Civil war » <http://syriahr.com/en/2015/01/2014-deadliest-year-so-far-in-syrian-civil-war/> Point de presse quotidien du Bureau du Porte-parole du Secrétaire général de l'ONU, 15 janvier 2015 <http://www.un.org/press/en/2015/db150115> (dernière visite le 4 mars 2015).
23. Adam Taylor, Washington Post, 3 décembre 2014 « 200,000 dead? Why Syria's rising death toll is so divisive » <http://www.washingtonpost.com/blogs/worldviews/wp/2014/12/03/200000-dead-why-syrias-rising-death-toll-is-so-divisive/> (dernière visite le 4 mars 2015)
24. Conseil des Droits de l'Homme (2014), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Point 4 de l'ordre du jour, Vingt-cinquième session, A/HRC/25/65, 12 février 2014, p. 1.
25. Secrétaire général, *Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU*, Nations unies, 21 août 2014, p. 10.
26. Nations unies, *SHARP* (15 décembre 2013), p. 3, « Les Nations unies estiment que 6,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays » ; et OCHA, *2015 Syria Response Plan*, publié le 17 décembre 2014, Nations unies : Genève, p. 2, « 7,6 millions de personnes déplacées internes ». Cela représente une augmentation de 1,1 million, qui s'ajoute à l'augmentation du nombre de réfugiés de 2,4 à 3,8 millions (USAID, *Syria – Complex Emergency, Fact Sheet #6, Fiscal Year (FY) 2014*, 15 janvier 2014, Washington DC, p. 1 et USAID, *Syria – Complex Emergency, Fact Sheet #4, Fiscal Year (FY) 2015*, 22 janvier 2015, Washington DC, p. 1).
27. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : 1.
28. Voir par exemple : Syria Needs Analysis Project (SNAP), *Regional Analysis Syria, Q3 2014*, 13 octobre 2014, <http://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/regional-analysis-syria-q3-2014-13-october-2014> (dernière visite le 27 février 2015) ; REACH Initiative, « Syria Crisis: Camps and Informal Settlements in Northern Syria », Humanitarian Baseline Review, 30 juin 2014, <http://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/syria-crisis-camps-and-informal-settlements-northern-syria-humanitarian> (dernière visite le 27 novembre 2014) ; et OCHA, « Syrian Arab Republic: Humanitarian Dashboard – Eight Governorates », 30 juillet 2014, http://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/syr_northern_humanitarian_dashboard_June2014_v3_EN.pdf (dernière visite le 27 février 2015).

29. Divers incidents ont été documentés dans : Conseil des Droits de l'Homme (2014), Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, Nations unies, Point 4 de l'ordre du jour, Vingt-septième session, A/HRC/27/60, 13 août 2014, p. 12 ; et Conseil des Droits de l'Homme (2014), Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, Point 4 de l'ordre du jour, Vingt-cinquième session, A/HRC/25/65, 12 février 2015, p. 3 ; et SNAP, *Regional Analysis Syria: Q4 2014*, (janvier 2015), Liban : ACAPS, p. 24.
30. Assemblée générale des Nations unies (2014), « Promotion and protection of the rights of children, children and armed conflict: Report of the Secretary General », A/68/878-S/2014/339, 15 mai 2014, Genève : Nations unies, pp. 30–31. N.B. : la République arabe syrienne a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant.
31. *Ibid.*, p. 13.
32. Conseil des Droits de l'Homme (2015), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Assemblée générale des Nations unies, Vingt-septième session, Point 4 de l'ordre du jour, A/HRC/28/69, 5 février 2015, p. 10.
33. Trois mois après l'adoption de la résolution, le Rapport du Secrétaire Général des Nations unies au Conseil de sécurité (22 mai 2014), pp. 3–4, indiquait que 14 enfants avaient été tués en mai 2014 par la chute d'obus de mortier sur leur école à Damas. Dans le même temps, une frappe aérienne a tué 30 enfants dans une école dans l'est de la ville d'Alep, pendant une exposition artistique.
34. OCHA (2014), *Humanitarian Needs Overview*, Nations unies, novembre 2014, p. 1.
35. Information fournie par l'UNICEF, citant « Government of Syria's Education Information Management System » : L'État syrien déclare que sur 18 129 établissements scolaires gérés par l'État, 15 432 sont opérationnels et 2 697 sont affectés ou endommagés. Dans son *Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU* du 23 avril 2014, p. 13, le Secrétaire général affirme pour sa part qu'en avril 2014, plus de 4 000 écoles avaient été fermées, endommagées ou utilisées comme abris par des personnes déplacées à cause du conflit.
36. Conseil des Droits de l'Homme (2015), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Nations unies, Vingt-septième session, Point 4 de l'ordre du jour, A/HRC/28/69, 5 février 2015, p. 6.
37. Un document anonyme de 2015, « NGO Access Report », publié le 14 janvier 2015, Amman, p. 5, recense en décembre 2014 9 attaques sur ou à proximité d'hôpitaux, 3 attaques visant des écoles et 1 attaque sur des infrastructures civiles, causant la mort d'au moins 37 personnes, dont au moins 9 enfants.
38. 1 600 000 enfants étaient déscolarisés en 2015, contre 1 100 000 en 2014 (soit une augmentation de 500 000). Ces informations ont été compilées à partir de diverses sources, dont Nations unies, *SHARP* (15 décembre 2013) ; OCHA (2014), *Humanitarian Needs Overview* (novembre 2014), Nations unies ; et OCHA, *2015 Syria Response Plan*, publié le 17 décembre 2014, Nations unies : Genève.
39. Une bombe baril est un engin explosif improvisé généralement composé d'un baril rempli d'explosifs et largué depuis un hélicoptère ou un avion. De par la grande quantité d'explosifs et leur faible précision, ces armes frappent surtout de manière aveugle. Voir par exemple : Secrétaire Général (2014), « Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU », Nations unies, 24 septembre 2014, p. 2, faisant état de 55 civils tués dans des attaques aux barils explosifs, dont sept femmes et près de 20 enfants. Secrétaire Général, « Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU », Nations unies, 21 novembre 2014, pp. 1–2, « Depuis le 20 octobre, au moins 239 civils auraient trouvé la mort lors des frappes aériennes gouvernementales, y compris des largages de barils explosifs ».
40. Conseil des Droits de l'Homme, « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Nations unies, Point 4 de l'ordre du jour, Vingt-septième session, A/HRC/27/60, 13 août 2014, p. 22. Human Rights Watch a calculé que pas moins de 450 différents sites ont été endommagés en raison de détonations d'importantes munitions parachutées, y compris des bombes-barils et bombes conventionnelles improvisées larguées par hélicoptère dans 10 villes et villages de Daraa et plus d'un millier dans la ville d'Alep entre le 22 février 2014 et le 25 janvier 2015. <http://m.hrw.org/news/2014/07/30/syria-barrage-barrel-bombs>

41. Conseil des Droits de l'Homme (2015), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Nations unies, Vingt-septième session, Point 4 de l'ordre du jour, A/HRC/28/69, 5 février 2015, p. 7.
42. Conseil des Droits de l'Homme (2015), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », Point 4 de l'ordre du jour, Vingt-cinquième session, A/HRC/25/65, 12 février 2014, p. 7.
43. Physicians for Human Rights (2015), « Syria's Medical Community Under Assault », janvier et octobre 2014, <http://physiciansforhumanrights.org/library/other/syrias-medical-community-under-assault.html> (dernière visite le 27 février 2015); et Physicians for Human Rights, « Anatomy of a Crisis: A map of attacks on health care in Syria », https://s3.amazonaws.com/PHR_syria_map/web/index.html (dernière visite le 27 février 2015). 63 membres du personnel médical ont été tués entre février 2013 et janvier 2014, contre 83 entre février 2014 et janvier 2015. 69 attaques visant des établissements de santé ont été recensées entre février 2013 et janvier 2014, contre 83 attaques entre février 2014 et janvier 2015.
44. SNAP (2015), *Regional Analysis Syria: Q4 2014*, Liban : ACAPS (janvier 2015), pp. 33-34 ; et OCHA, « Humanitarian Needs Overview », Nations unies, novembre 2014, p. 7.
45. IDMC (2014), « Global Overview 2014: People internally displaced by conflict and violence », Internal Displacement Monitoring Center, <http://www.internal-displacement.org/publications/2014/global-overview-2014-people-internally-displaced-by-conflict-and-violence> (dernière visite le 27 février 2015).
46. Les armes et équipements des forces armées syriennes sont quasi entièrement d'origine russe ou soviétique. Les forces syriennes disposent également de plus de 5 000 armes antichars d'origine française et l'armée de l'air syrienne compte 36 hélicoptères français Gazelle. Entre 2007 et 2010, le Gouvernement syrien a reçu des livraisons de la Chine d'une valeur de 300 milliards de dollars. Oxfam International, « Le moment de vérité », 20 octobre 2013, Oxford : Oxfam GB, <http://www.oxfam.org/fr/rapports/syrie-le-moment-de-verite> (dernière visite le 27 février 2015).
47. K. De Young, (2014) « Syrian Opposition Fighters Obtain U.S.-made TOW Antitank Missiles », *The Washington Post*, 16 avril, http://www.washingtonpost.com/world/national-security/syrian-opposition-fighters-obtain-us-made-tow-anti-tank-missiles/2014/04/16/62d1a6f6-c4e8-11e3-b574-f8748871856a_story.html (dernière visite le 27 février 2015). « Interview de François Hollande accordée au Monde », ,Élysée 20 août 2014 <http://www.elysee.fr/interviews/article/interview-de-francois-hollande-accordee-au-monde/> (dernière visite le 2 mars 2015)
48. Les transferts iraniens au Gouvernement ont continué malgré un embargo sur les armes dans le pays. Consultez par exemple le « Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1929 (2010) » Nations unies S/2012/395 http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2012/395&referer=/english/&Lang=F. Pour plus d'informations concernant les transferts depuis les États du Golfe, consultez « Arms Airlift to Syria Rebels Expands, With Aid From C.I.A », New York Times http://www.nytimes.com/2013/03/25/world/middleeast/arms-airlift-to-syrian-rebels-expands-with-cia-aid.html?pagewanted=all&_r=0.
49. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : 3. *Op. cit.*
50. OCHA (2014), « Humanitarian Needs Overview for the Whole of Syria », lors de la présentation « Regional Whole of Syria Meeting Presentation », Beyrouth, Liban, 3 novembre 2014, diapo 23.
51. Conseil des Droits de l'Homme (2015), « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », février 2015, p. 4.
52. Discussions et e-mail du bureau OCHA, 23 février 2015, et Conseil des Droits de l'Homme, « Rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne », février 2015.
53. Lindsey Hilsum (2015), « Homs evacuation: barely a truce, nowhere near a ceasefire », <http://blogs.channel4.com/lindsey-hilsum-on-international-affairs/homs-evacuation-barely-truce-ceasefire/3365> (dernière visite le 27 février 2015).
54. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin: Syria operations*, (juillet 2014 à février 2015), numéros 4-12.

55. Nations unies (2014), Résolution 2165 du Conseil de sécurité, <http://www.un.org/fr/sc/documents/resolutions/> (dernière visite le 27 février 2015), Article 2.
56. OCHA (2015), *Humanitarian Bulletin: Syria operations from Turkey*, (30 janvier 2015), numéro 12, Gaziantep, Turquie : Nations unies. Le bureau OCHA a confirmé lors d'un échange d'e-mails que les Nations unies et ses partenaires avaient envoyé 73 cargaisons (52 depuis la Turquie et 21 depuis la Jordanie) selon les termes des résolutions 2165 et 2191. Au total, 1 130 camions ont été utilisés. Il convient de souligner que le nombre de camions et de cargaisons ne permet pas refléter la valeur humanitaire de l'aide, et que les chargements ne sont pas nécessairement comparables entre eux.
57. Secrétaire Général des Nations unies (2014), « Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU », 22 mai 2014.
58. Selon le bureau OCHA, sur les 19 postes frontaliers potentiels entre la Turquie et la Syrie, dix sont fermés, sept sont soumis à des restrictions et seuls deux sont ouverts. OCHA, « Turkey|Syria: Border Crossing Status », 13 février 2015, Gaziantep, Turquie, p. 1, <http://www.humanitarianresponse.info/operations/stima/infographic/turkeysyria-border-crossing-status-25-july-2014> (dernière visite le 27 février 2015).
59. Anonyme (2014), « NGO Access Report », 19 juin 2014, Amman, p. 3.
60. Secrétaire général, « Rapport au Conseil de sécurité de l'ONU », Nations unies, 21 novembre 2014, p. 7.
61. ECHO (2014), « Factsheet: Syria Crisis », 22 janvier, Bruxelles, p. 2 ; et Anonyme, « NGO Access Report », mai 2014, p. 2.
62. OCHA, *Humanitarian Bulletin: Syria operations from Turkey*, septembre 2014, Nations unies, Gaziantep, Turquie, p. 1 ; CICR, « Annual Report for Syria for 2013 », (2014), p. 4 ; et OCHA, *Humanitarian Needs Overview*, Nations unies, novembre 2014, p. 15 : « La poursuite toujours aussi intense du conflit armé, sans effort concerté en faveur des droits des populations civiles à une protection efficace, menace la neutralité des activités humanitaires, nuit à l'intégrité et à la crédibilité des acteurs humanitaires et expose les interventions de protection légitimes à la manipulation et à la récupération politique. On estime qu'avant août 2013, quelque 560 membres de personnel médical avaient été tués et 200 centres de santé attaqués. Les attaques visant les travailleurs humanitaires et les infrastructures civiles se poursuivent sans répit. »
63. OCHA, *Humanitarian Bulletin Syria*, janvier 2015 (52) : 1.
64. UNHCR (2014), « Resettlement and other forms of admission of Syrian Refugees », 23 février 2015, <http://www.unhcr.org/52b2febafc5.pdf>
65. Entretien [audio] disponible à l'adresse : <https://soundcloud.com/bbc-world-service/there-are-plans-of-war-there-are-no-peace-plans-lakhdar-brahimi-on-war-in-syria-and-iraq> (dernière visite le 27 février 2015).
66. R. Turkmani, M. Kaldor, W. Elhamwi, *et al*, *Hungry for Peace: Positives and Pitfalls of Local Truces and Ceasefires in Syria*, Madani et LSE, novembre 2014, <http://www.lse.ac.uk/newsAndMedia/news/archives/2014/11/Syriareport.aspx> (dernière visite le 27 février 2015).

* Tous les noms ont été modifiés

Ce document a été rédigé par Martin Hartberg, en collaboration avec Dominic Bowen et Daniel Gorevan. Camilla Jelbart Mosse, David Andres Vinas, Karl Schembri, Tiril Skarstein, Joelle Bassoul, Misty Buswell et Nina Nepesova ont participé à sa réalisation.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source.

Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié en mars 2015